

ÉDITO — ALGÉRIE QUALIFIÉE

L'État doit rester seul maître de la rue

Par K. N.

La liberté religieuse doit être pleinement respectée, comme celle de ne pas partager les mêmes convictions.

L'Algérie peut construire des infrastructures, attirer des investissements et afficher de grandes ambitions économiques. Mais une autre qualification, moins visible, mérite d'être posée : celle de la société. Car aucune modernisation durable n'est possible si, dans la rue et les quartiers, l'autorité de l'État se retrouve concurrencée par des groupes qui prétendent imposer leurs propres règles.

Il suffit parfois de parcourir certaines rues algériennes pour ressentir un malaise que beaucoup pensaient appartenir définitivement au passé. Des hommes adoptant des tenues et des codes rappelant les courants religieux les plus rigoristes réapparaissent dans l'espace public.

Le problème n'est évidemment ni la barbe, ni le vêtement, ni même une pratique particulièrement stricte de la religion. Une société libre doit permettre à chacun de vivre sa foi tant qu'il respecte la liberté des autres.

La ligne rouge se situe ailleurs : lorsqu'un citoyen ne se contente plus de pratiquer ses convictions mais entreprend d'imposer aux autres sa propre conception de ce qui est permis ou interdit.

Sous couvert de la prédication, ou de « l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal », certains peuvent chercher à interpellé, sermonner ou exercer une pression sociale sur ceux dont le comportement ne correspond pas à leurs normes. Dès lors que le dialogue laisse place à l'intimidation ou à la contrainte, nous ne sommes plus simplement dans l'expression d'une conviction religieuse. Nous entrons dans une question d'autorité.

Il faut toutefois se garder des généralisations.

Rien ne permet d'assimiler les Algériens pratiquants, conservateurs ou même rigoristes à des extrémistes.

L'immense majorité des citoyens religieux vivent leur foi paisiblement, travaillent, élèvent leurs enfants et ne cherchent nullement à dicter leur conduite aux autres.

Mais une minorité n'a pas besoin d'être numériquement

importante pour exercer une pression considérable dans un quartier.

L'Algérie connaît trop bien le prix de l'effacement progressif de l'État devant des groupes qui commencent par vouloir régenter les comportements avant de prétendre régenter la société.

Le souvenir des années 1990 devrait précisément empêcher toute banalisation d'une autorité parallèle.

C'est peut-être là l'une des conditions essentielles de « l'Algérie qualifiée » que nous défendons : restaurer partout la pleine autorité de l'État.

Et cette règle doit être universelle.

Elle doit s'appliquer au groupe religieux qui voudrait imposer ses normes dans une rue comme à la bande de quartier qui prétend décider qui peut entrer, sortir, commercer ou circuler sur son territoire.

Elle doit également protéger le citoyen croyant qui pratique librement sa religion, celui qui l'est moins et celui qui ne partage pas les mêmes convictions.

La réponse ne peut donc pas être une chasse aux apparences ou aux convictions. Elle doit être juridique : sanctionner les actes d'intimidation, de violence, de coercition et toute tentative concrète de substitution à l'autorité publique.

La législation algérienne place déjà le maintien de l'ordre et de la tranquillité publics parmi les responsabilités des pouvoirs publics.

Le ministère de l'Intérieur rappelle également que les libertés publiques s'exercent dans un cadre qui protège simultanément les droits d'autrui et l'ordre public.

Une Algérie économiquement forte ne peut donc pas tolérer des territoires sociaux où apparaîtraient progressivement d'autres règles, d'autres interdits et d'autres autorités.

La religion appartient pleinement à la société algérienne.

La foi doit être respectée. Les libertés doivent être garanties. Mais dans la rue, dans les quartiers et dans l'espace public, une seule autorité peut faire la loi : l'État algérien.